

Les Corses dans la littérature française des XVIIIème et XIXème siècles

Profil sociologique (*incultes, barbares, sauvages*) :

« esprits naturellement légers » selon Jaussin (1758), « barbares auxquels les sciences et les arts ont toujours été inconnus » selon De Pommereuil (1779), « à l'aspect de la Corse armée, l'étranger se demande s'il est en France ou en Afrique » selon Constant (1819), « comme chez tous les peuples ignorants, l'ennui, la paresse et la vanité entravent l'industrie » selon Joly de la Vaubignon (1821), « point de culture, aucune industrie, aucun art » selon Maupassant (1885).

Profil psychologique (*fourbes, voleurs, violents*) : « tous les jours, en présence des tribunaux, on voit des hommes qui ont juré devant Dieu de dire la vérité et qui mentent tranquillement à la justice » selon Realier-Dumas (1814), « on y voit des hommes honorables et même des ecclésiastiques, adresser aux magistrats leurs dénonciations signées, et y prendre sans rougir le titre de dénonciateurs » selon Pasquin (1837), « le Corse est naturellement mouchard et assassin » selon Valles (1871), « toutes les mêmes, ces grandes familles corses : crasse et vanité » selon Daudet (1883).

Profil biologique (*impurs, rudimentaires, contrefaits*) : « une race impure et flétrie » selon Cheron (1814), « un peu de terre végétale et quelques peuplades sauvages et peu nombreuses, vivant de châtaignes » selon Stendhal (1818), « leur constitution mériterait un soigneux examen de la part de la science médicale et de la physiologie philosophique » selon Balzac (1837), « ce mammifère est vraiment fort curieux ici » selon Mérimée (1840), « l'arabe au pied du palmier, le Corse au pied du châtaignier » selon Lorrain (1905).

Expression médiatique de la corsophobie depuis 1992 (liste non exhaustive)

En **1992**, la version française des *Simson* fait du personnage Gros Tony et de ses comparses des mafieux corses, alors qu'ils incarnent la mafia italo-américaine dans la version originale.

En mai **1996**, Raymond Barre, maire de Lyon, s'exclame : « Si les Corses veulent leur indépendance, qu'ils la prennent ! »

En juin de la même année, Daniel Gélin déclare dans l'*Événement du Jeudi* : « De tout temps, les Corses ont été des cons. (...) Mon copain Séguéla a une superbe maison près de Bonifacio, avec celle de Kouchner à côté, moins belle mais quand même. Ils n'ont pas d'ennuis parce qu'ils paient aux indépendantistes. Micheline Presle n'avait pas voulu payer, et boum ! tout a sauté. »

En **1998**, le *Journal de l'île de la Réunion*, dirigé par Philippe Hersant, prend la responsabilité de publier, dans le courrier des lecteurs, un texte à forte connotation corsophobe. La Cour d'appel de la Réunion a débouté les plaignants « attendu qu'il n'existe ni ethnie, ni nation, ni race, ni religion dite corse ; que, dès lors l'article incriminé ne s'inscrit pas dans le champ d'application des dispositions susvisées de la loi du 29 juillet 1881 » (Cour d'appel de Saint-Denis, mars 1999).

En **2000**, dans un entretien au *Monde*, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, s'interroge « sur le fait de savoir si ce qui pouvait se justifier en Polynésie – eu égard au caractère doux et pacifique des Polynésiens – peut s'appliquer à la Corse. » La même année, il quitte le gouvernement Jospin après un antagonisme sur la question corse. En 2007, il déclarera sur LCP que l'Assemblée de Corse est « aux mains des mafieux ». Interrogé par l'AFP en 2008, il dira : « Le FLNC est fidèle à lui-même, c'est-à-dire à l'ethnicisme qui est, je dirais, sa définition même. »

En **2001**, le collectif *Avà Basta* porte plainte contre le journal *La vie parisienne* suite à la parution d'un article intitulé "Vingt-deux raisons de dire merde aux Corses". Le journal est condamné à cent mille francs d'amende et quinze mille francs de dommages et intérêts.

En **2002**, le collectif *Avà Basta* porte plainte contre les éditions La Marge (Ajaccio) pour la diffusion d'un « Jeu des 7 familles » mettant en scène des caricatures de familles corses sous les noms évocateurs de *Racketu*, *Cagoulu*, *Omerta*, etc.

En **2003**, dans l'hebdomadaire *Paris-Match*, interrogé sur le fait de savoir s'il faisait des sorties avec Michel Sardou, Eddy Mitchell avait répondu : « Depuis qu'il est sur son île de crétins, pas vraiment. » Cette phrase avait conduit l'*Association pour la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Corse et des Corses* à déposer une plainte. Le 2 novembre 2005, la cour d'appel de Versailles a confirmé l'ordonnance de non-lieu rendue par le juge d'instruction de Nanterre.

La même année, le chanteur cortenais Petru Cerutti voit son 4ème album interdit de diffusion sur RCFM parce qu'une de ses chansons intitulée *N'avemu una techja* condamnait les propos tenus par Laurent Ruquier, Yves Lecocq et Eddy Mitchell.

En **2004**, polémique autour du film de Jean-Pierre Jeunet *Un long dimanche de fiançailles*, qui fait dire à un poilu corse : « Ne me tuez pas ! Je ne suis pas français, je suis corse moi ! », au mépris du tribut humain payé par la Corse durant la Grande Guerre. Le film sera privé de projection dans plusieurs salles de l'île.

En **2009**, le film *Un prophète* de Jacques Audiard crée l'indignation parmi les élus de l'Assemblée territoriale : le député de Haute-Corse Sauveur Gandolfi-Scheidt s'indigne publiquement et les parlementaires nationalistes déposent une motion afin d'interdire la diffusion du film dans l'île.

En **2010**, après la mort de son chien tué par balle à Lumio, Guy Bedos déclare « ne pas vouloir développer une corsophobie qui ne demande qu'à s'amplifier. » En 2009, Bedos avait fait l'objet de griefs de la part de Jeannot Magni, président de l'*Unione corsa* d'Antibes, qui l'accusait de rester sourd aux appels à contribution de *Solidarité Incendie*. Ulcéré par les soupçons tacites qui pesaient sur lui, Magni devait déclarer : « Je dirige une association, nous faisons des concerts et récoltons des fonds pour des associations caritatives. Tout ça me porte préjudice. »

En mars **2011**, Laurent Ruquier tente un trait d'humour sur la mort de Dominique Domarchi. En 2001, il avait déjà ironisé sur le départ du gouvernement d'Émile Zuccarelli et sur l'enseignement de la langue corse. En 2003, il avait malmené sur le plateau de son émission Sylvain Etori, animateur de la *Maison de la Corse* à Levallois-Perret ; après une plainte déposée par Etori contre Ruquier, des dégradations ont été commises sur les murs de la *Maison de la Corse*.

En mai **2011**, Bernard-Henri Lévy propose un « embargo touristique sur la Corse », suscitant l'indignation de nombreux insulaires, parmi lesquels le député Camille de Rocca Serra qui écrira à Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du Tourisme : « Ce n'est pas en fragilisant un pan de notre économie que la situation s'améliorera. Bien que se parant des habits de la vertu en jouant le pourfendeur des discriminations, Bernard-Henri Lévy n'a pas hésité avec de tels propos à verser dans la stigmatisation et le racisme anti-Corses. »